

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ferramol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Molluscicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS (anciennement K+S France SAS)
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas un mélange dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Symbole : Aucun
Phrase R : Aucune
Phrase S : S2 – Conserver hors de portée des enfants
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Phrases additionnelles : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Appât sous forme de granulés contenant 9,9 g/kg phosphate ferrique (CAS 10045-86-0).

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Ne contient aucune matière dangereuse présente au dessus du seuil de concentration déclarable				

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation	En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Après contact avec la peau	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Aucune mesure particulière.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Après ingestion	En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement en fonction des symptômes.

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : eau, mousse, produits extincteurs en poudre, dioxyde de carbone
Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité : aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie : Ne pas inhaler les émanations de fumée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : pas nécessaire

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Rassembler mécaniquement et à remettre dans son emballage d'origine.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs : Aucune mesure particulière nécessaire.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits : Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage : Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Les normes d'exposition habituelles ne sont pas déterminées pour les composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

PROTECTION RESPIRATOIRE :	Pas nécessaire
PROTECTION DES MAINS :	Pas nécessaire
PROTECTION DES YEUX :	Pas nécessaire.
PROTECTION DE LA PEAU :	Pas nécessaire.
Mesures générales de protection :	Eviter de toucher avec les yeux.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	: granulé
Couleur	: bleu
Odeur	: pratiquement inodore
pH à la livraison	: non applicable
Point d'éclair	: non applicable
Inflammation à l'état solide	: non inflammable
Température d'inflammation	: non applicable
Pression de vapeur	: pas nécessaire
Densité en vrac	: 0,8 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Viscosité	: non applicable
Propriétés favorisant la combustion	: Le produit ne pas comburant.

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion.

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter

Non connu.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGÜE : - DL50 aiguë par ingestion : > 5000 mg/kg ; Espèces : rat ; OCDE 401.
- DL50 aiguë par contact avec la peau : > 5000 mg/kg ; Espèces : rat ; OCDE 402.
- Irritation de la peau : Non irritant ; Espèces : lapin ; OCDE 404.
- Irritation des yeux : Non irritant ; Espèces : lapin ; OCDE 405.
- Sensibilisation de la peau : non sensibilisant

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

TOXICITE AQUATIQUE AIGÜE : - Poisson > 100 mg/l Oncorhynchus mykiss OECD 203 / EEC C.1
- Daphnie > 100 mg/l Daphnia magna OECD 202, Part. I / EEC C.2

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

-
- Algues > 100 mg/l Scenedesmus subspicatus OECD 201 / EEC C.3

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout ou les cours d'eau. Interdiction de réutiliser l'emballage. |
| Emballages contaminés | : Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé. |
-

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

Référence : FDS_140_N
Version: 2012-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 23/10/2012
Remplace les éditions précédentes

16. Autres informations

AMM n° 2020003 – FERRAMOL

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n°453/2010.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.